

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

22 mars 2010

Procès-verbal de la session extraordinaire du conseil municipal tenue le **22 mars 2010** à 20 heures 15 minutes, à la salle du conseil, située au 312, rue Principale à Saint-Modeste.

Sont présents :

- M. Louis-Marie Bastille, maire
- Mme Margot Perreault, conseillère
- M. Francis Plourde, conseiller
- M. Lucien Gendron, conseiller
- M. Alain Boucher, conseiller
- M. Yannick Bélanger, conseiller
- M. Jean-Guy Raymond, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila assiste à la session.

2010-03-0072

1. Ouverture de la session

La session est ouverte à 20h15 par Louis-Marie Bastille, maire de Saint-Modeste.

Il est proposé par Yannick Bélanger, appuyé par Jean-Guy Raymond, d'accepter l'ouverture de la session.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2. Constat et lecture de l'avis de convocation

Tel que requis par l'article 153 du Code municipal, le maire, Louis-Marie Bastille, constate que l'avis de convocation a été signifié aux membres du conseil qui ne seraient pas présents à l'ouverture de la session.

La lecture de l'avis de convocation est faite par le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila.

2010-03-0073

3. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Margot Perreault, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2010-03-0074

4. Modifications à la résolution N° 20 09-12-0249 relative à l'achat d'un terrain

ATTENDU QUE M. Albert Castonguay se propose de vendre à la municipalité un terrain situé en partie en arrière du bureau et du garage municipal, soit la partie C du lot 16, la partie D du lot 16 et la partie C du lot 17 du rang 2, pour une superficie totale de 3.16 hectares;

ATTENDU QUE le prix de vente demandé est de 50 000 \$;

ATTENDU QUE dans sa résolution N°2009-12-0249, la municipalité acceptait de se porter acquéreur dudit terrain aux conditions décrites dans ladite résolution;

ATTENDU QUE selon les déclarations du vendeur relativement à la taxe des produits et services (T.P.S), et la taxe de vente du Québec (T.V.Q) pour un terrain autre qu'agricole, la vente sera assujettie aux paiements des taxes précitées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Plourde, appuyé par Jean-Guy Raymond;

QUE la municipalité confirme se porter acquéreur du terrain offert par M. Albert Castonguay au prix de vente de 50 000 \$ avant taxes, soit 56 437,50 \$ taxes incluses; donc 53 937,50 \$ TVQ incluse payable selon les modalités suivantes :

- Premier terme de 12500 \$ payable au le 15 mai 2010 et incluant 3937,50\$ de TVQ, la TPS au montant de 2500 \$ sera acquittée en sus;
 - Deuxième terme de 13 812,50\$ payable le 15 mai 2011;
 - Troisième terme de 13 812,50\$ payable le 15 mai 2012;
 - Quatrième terme de 13 812,50\$ payable le 15 mai 2013;
 - Aucun intérêt ne sera chargé sur les montants à payer pour cette transaction;
 - Que les personnes désignées par la municipalité pour approuver le projet d'acte d'achat, et pour signer le contrat d'achat soient MM. Louis-Marie Bastille, maire et Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier;
 - Que le paiement des sommes ci-dessus est prévu au budget 2010, et sera prévu aux budgets subséquents afin de pourvoir à la dépense par transfert d'une partie du surplus aux activités d'investissement ou intégration au service de la dette;
- ❖ que la municipalité donne mandat à la notaire Sandra Thériault, afin de réaliser l'acte d'acquisition du terrain susmentionné;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

5. Période de questions à l'intention des gens de la salle

Néant

2010-03-0075

6. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Jean-Guy Raymond, de lever la session à 20h30.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

En signant le présent procès verbal, le maire Louis-Marie Bastille est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.

Alain Vila
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Louis-Marie Bastille,
Maire